

Commune de  
**CUSSAY**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Plan de zonage  
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/11/2024  
approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Cussay  
Le Maire,

ARRETE LE : 13/06/2017  
APPROUVE LE : 05/06/2018  
MODIFICATION N°1 DU : 05/11/2024

auddicé  
Vallée de Loire



### Légende

- Bande non constructible de 20m de large le long de la RD 31
  - Espace boisé classé
  - Tronçon de la RD31 où la marge de recul est de 6m minimum
  - Emplacements réservés
  - n°1 : Réhabilitation de la station d'épuration
  - n°2 : Elargissement de la voie
  - n°3 : Accès au secteur des Palateries
  - n°4 : Complément d'un espace communal
  - n°5 : Futur accès au secteur de la Relandière
  - n°6 : Collecte des eaux usées
- Bâtiments susceptibles de changer de destination en application de l'article L.151.11 du code de l'urbanisme :**
- à destination d'habitation
  - à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics ou d'autres activités des secteurs tertiaires et secondaires
- Élément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme :**
- Four à pain
  - Lavoir
  - Loge de vigne
  - Maisonnette
- Éléments d'information**
- Bâtiment agricole
  - Cimetière
  - Nouvelle construction

- Limite de zone
- Zone urbaine**
- Ua : Zone urbaine ancienne du bourg
  - Ub : Zone urbaine d'extension du bourg
  - Uc : Zone urbaine à vocation d'activités
  - Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements publics
  - Uh : Zone urbaine de hameaux et leurs extensions
- Zone à urbaniser**
- 1AUe : Secteur à urbaniser à vocation principale industrielle
  - 1AUh : Secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Zone agricole**
- A : Zone agricole
  - Ac : Secteur de la zone A réservé aux activités commerciales liées à l'agriculture
  - Ap : Secteur non constructible de la zone A
  - Ar : Secteur de la zone A dans lequel existe un risque d'effondrement lié aux cavités sous-jacentes et où aucune construction n'est autorisée
- Zone naturelle**
- N : Zone naturelle
  - NL : Secteur de la zone N permettant les activités liées aux loisirs
  - Nj : Secteur de la zone N occupé par des jardins et vergers

